



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute personne stagiaire au sein de l'école EKO KITE sera soumise aux conditions générales suivantes:

Santé

« Selon l'article L231-2 du code du sport, la première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive choisie. »

Ainsi suivant le règlement médical fédéral, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf** sera à présenter le premier jour du stage.

Période de validité du certificat médical:

- 1 an pour les mineurs & publics spécifiques.
- 2 ans pour les + de 40 ans
- 3 ans pour les – de 40 ans.

Licence et assurance

L'école EKO Kite est une école de kitesurf affiliée à la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), chaque stagiaire doit ainsi prendre une **licence fédérale** correspondant à sa pratique.

D'autre part, il est obligatoire d'avoir une RC (Responsabilité Civile) couvrant la pratique du kitesurf. Chacun est libre de se renseigner auprès de sa compagnie d'assurances pour connaître sa couverture, mais il faut savoir que le kitesurf est dans la grande majorité des cas exclu des contrats d'assurances. Pour participer aux stages il vous sera donc demandé de présenter une attestation de votre assurance ou de prendre une assurance FFVL avec les options nécessaires.

Choix de la licence+ assurance FFVL

– licence + assurance RC « **Stage 6 jours** » à partir de 14 €.

La couverture en Responsabilité Civile n'est valable qu'en école pour 6 jours de cours.

Les cours peuvent être non consécutifs avec une période de validité maximale de 2 mois.

– licence + assurance RC « **Primo licencié** » à partir de 32 €.

La licence + couverture en Responsabilité Civile est valable pour une année civile pour une première adhésion annuelle à la fédération.

– licence + assurance RC « **Pratiquant** » à partir de 64 €.

La couverture en Responsabilité Civile est valable pour une année civile à partir de la deuxième année d'adhésion annuelle à la fédération. La cotisation annuelle « équivalent club » de 15 € obligatoire est incluse dans ce tarif.

Vous pouvez souscrire à la licence + assurance de la FFVL lors de votre premier jour de stage en prévoyant un chèque à l'ordre de la FFVL, ou directement en ligne :

https://intranet6.ffvl.fr/ffvl_licenceonline.

Pour couvrir vos propres dommages corporels, il est également recommandé de souscrire à **une assurance individuelle accident**... Voir l'ensemble des primes d'assurances sur le site de la FFVL (www.ffvl.fr).

Age et poids minimum

A partir de 8 ans pour la pratique du cerf-volant pilotable.

A partir de 10 ans et 30 kg pour la traction en milieu terrestre (formule DECOUVERTE).

A partir de 12 ans et 40 kg pour la pratique en milieu nautique (Stages de kitesurf).

Autorisation Parentale

Les mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale s'ils veulent participer aux cours.

Je soussigné(e)....., autorise mon fils/ma fille.....à participer au(x)stage(s) sélectionné(s) au cours de cette réservation. Je certifie qu'il/qu'elle est médicalement et physiquement apte à la pratique du kitesurf (fournir le certificat médical de moins d'un an) et sait nager. En conséquence je dégage l'école EKO Kite de toutes responsabilités en cas d'accident lui survenant ou causé à un tiers (de son propre fait suite à une inaptitude physique, médicale ou par non respect des consignes du moniteur).

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions générales de ventes.

Fait à: le: Signature:

Inscription

Les réservations devront être confirmées et bloquées au plus tôt par téléphone au 06.12.58.11.54.

L'inscription n'est définitivement validée qu'après réception du dossier d'inscription complété (possibilité d'envoi par formulaire PDF >>en téléchargement sur Contact) accompagné du chèque d'arrhes correspondant à la formule choisie.

Un message de confirmation vous sera alors adressé dès réception du chèque. Les arrhes permettent dans un premier temps de bloquer votre réservation (le chèque sera conservé mais non encaissé). Puis ce même chèque servira ensuite d'acompte matériel (casse, perte, vol...) pendant toute la durée de votre stage. Il vous sera ensuite restitué à l'issue du stage (sauf litige sur le matériel ou autre).

Le règlement de l'intégralité du stage sera à effectuer le premier jour du stage.

Organisation des séances

La veille de chaque séance, entre 18h et 20h au plus tard, l'organisation de votre cours (horaire, spot, programme) vous sera confirmée.

Par faute de vent, l'OPTION GLISS pourra être envisagée dans le cadre de votre progression. Vous aurez la possibilité de ne pas souhaiter participer à cette option pédagogique (il faudra dans ce cas nous le signaler dès l'inscription).

Conditions d'annulation

Il est possible d'annuler un stage sans frais dans un délai d'au moins 10 jours avant le début du stage. Passé ce délai, toute annulation entraînera l'encaissement du chèque d'acompte à la date prévu de stage. Pour une annulation en cours de stage, le montant intégral de la prestation sera encaissé. Il y aura cependant possibilité de reporter ou de faire bénéficier une autre personne pour les séances restantes (le stage étant valable pour toute la saison). Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de retard du stagiaire, ou de départ de celui-ci avant la fin du cours.

Dans certains cas, l'école se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs séance(s). Effectivement si le moniteur estime que les conditions ne sont pas favorables à l'enseignement du kitesurf sous quelques formes qu'ils soient (vents extrêmement fort, vent nul, mer dangereuse, orage, problème technique...), le cours pourra soit être reporté (stage valable pendant toute la saison), soit remboursé.